

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

Date convocation : 13 septembre 2019

Date Conseil municipal : 18 septembre 2019 à 18h00 en mairie de Belvédère

Séance ordinaire,

**Membres convoqués** : Paul BURRO, Jackie TIXIER, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Marion BISIN, Alain CARUBA, Christophe CASSI, Max LAMBERT, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI, Olivier LECONTE, Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI.

**Pouvoir** : Alain CARUBA à Paul BURRO.

**Absents** : Jean-Paul DUHET, Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI.

### **QUORUM ATTEINT**

**Secrétaire de Séance : Olga LAURENTI**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2° Approbation du bail commercial pour le local sis placette du Perrier
- 3° OTM : Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local
- 4° CDG06 : Approbation de la convention Hygiène et sécurité
- 5° Acquisition des parcelles D 1701 et D 1702
- 6° Questions diverses

**Début de séance : 18h05**

### **1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **2° Approbation du bail commercial pour le local sis Placette du Perrier**

Considérant la signature d'un protocole de résiliation anticipé par l'ancien exploitant,

Considérant la signature d'un bail précaire pour la période estivale,

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de bail commercial.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal d'approuver le présent bail.

**Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le bail commercial et d'autoriser monsieur le Maire à le signer.**

### **3° OTM : Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local**

Par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition du local de l'Office de Tourisme à Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre du transfert de compétence prévu par la loi MAPTAM.

Considérant le mode de fonctionnement actuel où l'agent transféré conserve 20% de son temps de travail aux missions communales mais effectue l'ensemble de ses tâches dans le même local,

Il convient de réaliser un avenant à la convention initiale tenant compte de cette répartition du temps de travail.

Par conséquent, le local devra être mis à disposition de la Métropole Nice Côte d'Azur à hauteur de 80% et les 20% restants à la commune.

Cette nouvelle répartition permettra de répartir les charges du local entre l'OTM et la commune au prorata du pourcentage d'occupation.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal d'approuver ce nouveau mode de répartition dans la mise à disposition du local de l'Office de Tourisme entre la métropole NCA et la commune.

**Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local dans le cadre du transfert de la compétence « Promotion Tourisme ».
- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **4° CDG06 : Approbation de la convention Hygiène et Sécurité**

Lors du dernier Conseil municipal, le Conseil municipal a approuvé sur le principe que le CDG 06 interviendrait pour rédiger le document unique et en assurer sa mise à jour.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Belvédère aux missions proposées par le CDG06 aux collectivités affiliées, il convient de souscrire à la mission facultative « hygiène et sécurité ».

Au regard du nombre d'agents de notre collectivité, la prestation répondant à nos besoins est l'intervention dite annuelle comprenant la présence d'une demi-journée d'un agent compétent dans notre collectivité et la rédaction du document unique ou de sa mise à jour.

Cette convention a une durée de 3 ans et un cout annuel de 500 euros.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal de l'autoriser à signer l'adhésion à cette mission facultative.

**Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'adhésion de la commune de la compétence facultative « Hygiène et sécurité »**

#### **5° Acquisition des parcelles D 1701 et D 1702**

Monsieur Alexis Baskind et sa sœur proposent au Conseil municipal de céder leurs parcelles D 1701 et D 1702 (superficie totale 2000 m<sup>2</sup>) à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

**Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'acquisition des parcelles section D n° 1701 et 1702.
- D'autoriser monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

#### **6° Questions diverses**

- **PLUm**

Le rapport de l'enquête publique est disponible sur le site internet de la métropole, sur celui de la commune ainsi qu'une version papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

- **Relais téléphonie mobile**

Le relais de l'opérateur FREE a bien été installé sur le parking St Antoine.

Dès que le raccordement électrique par ENEDIS sera réalisé, le relais sera mis en fonction.

Les travaux pour l'installation d'un relais à la Gordolasque ont débuté et la métropole étudie la possibilité de cette opportunité pour effacer le réseau électrique basse tension.

- **Travaux St Antoine**

Monsieur le Maire précise que les travaux réalisés par la métropole ont été réceptionnés sous certaines réserves et il ajoute que l'ancienne fontaine sera remise.

- **Travaux divers**

L'élagage des deux Tilleuls de la place est prévu à partir du mois de novembre.

Fin de séance : 18h37

Le Maire,  
Paul BURRO

